

## Bilan de santé peu rassurant pour les travailleurs croates

Les données disponibles en matière de santé et de sécurité au travail sont plutôt rares pour la Croatie, pays qui a entamé des négociations d'adhésion à l'Union européenne en octobre 2005. À notre connaissance, il n'y a jamais eu d'enquête d'envergure sur les conditions de travail à l'échelle nationale.

Heureusement, la Croatie a été intégrée à la vaste enquête réalisée à l'automne 2005 par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, située à Dublin<sup>1</sup>. Un peu plus de 1000 travailleurs croates ont été interviewés.

Avant d'examiner en détails les résultats de cette enquête d'opinion sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, il est nécessaire de donner quelques indicateurs clés sur le marché du travail croate. Ceux-ci permettront de mieux comprendre le contexte socioéconomique dans lequel s'inscrivent les conditions de travail en Croatie.

En 2005, le taux de chômage, en augmentation, atteignait 14 %, ce qui classe la Croatie parmi les pays d'Europe où ce problème est le plus aigu. Le chômage est un phénomène d'autant plus difficile à combattre qu'il touche près d'un tiers des jeunes et que 36 % des chômeurs sont sans emploi depuis plus de trois années. Les contrats temporaires touchent 12,4 % de la population active, ce qui situe la Croatie légèrement en dessous de la moyenne de l'UE-25 (14 %). Quant au travail à temps partiel, il concerne 8,7 % de la population active, soit 10 % de moins que la moyenne européenne.

L'industrie manufacturière reste, et de très loin, le principal secteur économique. Elle fournit de l'emploi à plus de 30 % de la population. Les travailleurs non qualifiés représentent près de 30 % de la force de travail, ce qui constitue un record en Europe. La Croatie est le pays européen qui compte également le pourcentage le plus élevé (+ de 30 %) de "cols bleus" disposant d'un niveau de formation bas.

L'économie privée repose principalement sur des entreprises d'une personne ou des très petites entreprises ne comptant pas plus de neuf employés. Les Croates travaillent en moyenne 43 heures par semaine, ce qui les place dans le peloton de tête européen. Plus de 20 % de la population active travaille même plus de 48 heures par semaine.

### 40 % des travailleurs souffrent de TMS

Plus de la moitié des travailleurs croates estiment que leur travail a un impact sur leur santé, ce qui

est nettement au-dessus de la moyenne de l'UE-27 (35 %), et près de 30 % ne sont "pas du tout satisfait" ou "pas très satisfaits" de leurs conditions de travail. Ces deux chiffres placent la Croatie dans un groupe de pays relativement homogène, composé très majoritairement de nouveaux pays membres de l'UE que l'on pourrait qualifier de "pays insatisfaits" des conditions de travail en vigueur.

L'absentéisme est un autre élément qui témoigne du rapport difficile que semblent entretenir certaines catégories de travailleurs croates avec leur travail. Avec un peu moins de 20 % des interviewés qui ont répondu avoir dû arrêter de travailler pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois, la Croatie se situe en dessous de la moyenne européenne (23 %). Rien d'alarmant, donc. Ce qui est interpellant, par contre, c'est la durée moyenne d'absence par travailleur malade qui atteint 9,5 jours, alors que la moyenne européenne est inférieure à 5 jours. Si le travailleur croate n'est pas plus souvent malade que son collègue européen, quand il l'est c'est manifestement pour une durée particulièrement longue.

Faut-il incriminer des conditions de travail plus pénibles qu'ailleurs en Europe pour une partie importante de la population qui, comme il a été souligné plus haut, est peu qualifiée et occupe un emploi industriel, souvent dans des entreprises de taille relativement réduite ? Répondre à une telle question nécessiterait bien évidemment une étude plus approfondie et plus spécifique à la Croatie. Les volets "Santé" et "Organisations du travail" de l'enquête de Dublin (voir tableau) permettent toutefois d'apporter un début de réponse.

En effet, les problèmes de santé occasionnés par les risques physiques "classiques" liés au travail (bruit, port de charges lourdes, respiration de poussières, exposition aux produits chimiques, etc.) sont systématiquement plus élevés en Croatie que dans l'UE-27. C'est particulièrement vrai pour les troubles musculosquelettiques : environ 40 % des travailleurs croates se plaignent de douleurs du dos ou de douleurs musculaires occasionnées par le travail, ce qui est pratiquement le double de la moyenne européenne. Compte tenu de cette surexposition aux facteurs de risques traditionnels, il est assez surprenant de constater que les Croates sont deux fois moins nombreux que les travailleurs de l'UE à se plaindre d'une fatigue générale. Des éléments de nature culturelle peuvent peut-être expliquer ce paradoxe.

Ou est-ce, peut-être, dû à la relative imperméabilité croate aux nouvelles formes d'organisation du

<sup>1</sup> *Fourth European Working Conditions Survey*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2007, 139 p.

## État des lieux des conditions de travail en Croatie

	UE-27 (en %)	Croatie (en %)
<b>Santé</b>		
Considère que sa santé ou sa sécurité sont menacées par le travail	28,6	38,9
Le travail affecte la santé	35,4	51,8
Comment le travail affecte-t-il votre santé ?		
– Problèmes d'ouïe	7,2	10,2
– Problèmes cutanés	6,6	11,4
– Maux de dos	24,7	41,5
– Douleurs musculaires	22,8	37,6
– Difficultés respiratoires	4,7	8,5
– Stress	22,3	35,2
– Fatigue générale	22,5	9,8
Absent pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois	22,9	19,4
Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé	4,6	9,4
<b>Exposition aux risques physiques suivants</b>		
Vibrations	24,2	29,1
Bruit	30,1	33,9
Températures élevées	24,9	29,9
Températures basses	22	26,3
Respire de la fumée, des vapeurs, des poussières (telles que poussières de bois ou poussières minérales)	19,1	29,6
Respire des vapeurs telles que solvants ou dissolvants	11,2	17,1
Manipule des substances chimiques	14,5	16,8
Exposé à des radiations (rayons X, rayonnements radioactifs, lumière de soudure, lasers)	4,6	5,3
Fumée de cigarette de tiers	20,1	35,9
Positions pénibles ou fatigantes	45,5	58,8
Transporter ou déplacer des charges lourdes	35	37,4
Mouvements répétitifs du bras ou de la main	62,3	69,9
<b>Rythme de travail et organisation du travail</b>		
Tâches répétitives courtes de moins d'une minute	24,7	16,7
Tâches répétitives courtes de moins de 10 minutes	39	33,8
Travail à vitesse très élevée	59,6	23,2
Respect de délais serrés	61,8	43,6
Rythme de travail imposé par un équipement automatique ou une machine	18,8	22,6
Rythme de travail imposé par le chef	35,7	42,9
Dispose de suffisamment de temps pour terminer le travail	69,6	79,9

Source : *Fourth European Working Conditions Survey, 2007, 139 p.*

travail ? Les rythmes de travail élevés et le respect de délais serrés sont assez nettement en dessous de la moyenne européenne, et 80 % des travailleurs croates affirment disposer de suffisamment de temps pour accomplir le travail qui leur est assigné.

En ce qui concerne les risques psychosociaux, les femmes croates semblent particulièrement vulnérables : 10 % des travailleuses se disent victimes d'intimidations ou de harcèlement sur leur lieu de travail et 6 % sont victimes de harcèlement sexuel. Ces chiffres placent la Croatie parmi les pays d'Europe où la violence psychologique à l'encontre des femmes est la plus répandue.

### Manque de volonté politique et indifférence patronale

La législation croate sur la protection au travail est récente. Son adoption remonte à 1996 et n'est évidemment pas étrangère aux ambitions européennes manifestées dans l'immédiat après-guerre par le gouvernement croate. Si l'harmonisation de la législation croate avec l'acquis communautaire se déroule à une cadence soutenue, les travailleurs ne constatent guère d'évolutions sur le terrain. Le processus d'adhésion a contribué à d'importants développements, en particulier sur les terrains juridique et institutionnel, mais la "dure réalité" du monde

du travail a peu changé depuis les années 1990, peut-on lire dans un ouvrage récent coédité par la Commission européenne et le Bureau international du travail<sup>2</sup>.

Le désintérêt des milieux politiques, entrepreneuriaux et syndicaux, épinglé dans cet ouvrage, ne contribue évidemment pas à promouvoir un débat dans les entreprises sur les enjeux de santé et de sécurité au travail. En outre, le dialogue social sur ces thématiques résulte d'une construction institutionnelle jeune et fragile. Il y a cinq ans, un Conseil national pour la protection au travail a été créé sur une base tripartite. Dans son *Programme national pour la protection de la santé et de la sécurité au travail*, rendu public en 2005, cet organisme dresse une liste des carences dans ce domaine.

Parmi celles-ci, épinglons :

- l'absence de suivi systématique de la santé des

travailleurs exposés à des risques spécifiques : seulement 10 % bénéficient d'un suivi médical au travail ;

- une législation qui n'encourage pas les employeurs à s'engager sur la voie de la prévention, les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles étant supportés à 100 % par la collectivité ;
- la faiblesse des moyens mis à la disposition de l'inspection du travail : seulement 89 inspecteurs en 2006 pour l'ensemble du pays.

Dans ces conditions et sans sursaut d'un mouvement syndical affaibli par son éclatement – le pays ne compte pas moins de six confédérations syndicales –, il y a fort à parier que l'*aggiornamento* législatif se poursuivra sans impulser une amélioration réelle des conditions de travail.

**Denis Grégoire**, rédacteur en chef  
dgregoire@etui-rehs.org

<sup>2</sup> *Evolving World of Work in the Enlarged EU. Progress and Vulnerability*, ILO/ European Commission, novembre 2006, p. 91.

## ÉLARGISSEMENT

# Santé et sécurité en Croatie : peut mieux faire

Jadranka Hustajbegovic enseigne au département de l'environnement et de la santé au travail de la faculté de médecine de l'université de Zagreb. Elle a participé à l'organisation du symposium international sur la santé et la sécurité au travail, qui s'est tenu dans la ville croate de Sibenik, du 24 au 26 mai 2007. La conférence a rassemblé des spécialistes en santé et sécurité issus d'horizons professionnels divers : travailleurs, experts dans les entreprises et les services de prévention externes, représentants gouvernementaux et universitaires. La conférence était axée sur la situation générale de la santé et de la sécurité au travail en Croatie et, plus particulièrement, dans l'industrie métallurgique des pays voisins. Les participants ont tenté d'évaluer si le niveau de la politique en SST de la Croatie était suffisant en vue d'une éventuelle adhésion des pays baltes à l'UE.

Nous avons demandé à Jadranka Mustajbegovic quels sont les principaux défis auxquels ce pays candidat à l'UE est confronté.

### Pourriez-vous préciser les principaux facteurs qui constituent un obstacle pour la santé et la sécurité au travail en Croatie ?

Tout d'abord, il y a la pauvreté de la culture en matière de santé et de sécurité qui a un impact extrêmement négatif. Plusieurs raisons me poussent à l'affirmer. Les employeurs et les travailleurs ont des points de vue différents et déformés à propos de la santé et de la sécurité au travail. Les travailleurs

y voient un moyen d'obtenir une meilleure compensation financière pour un travail pénible et des conditions de travail dangereuses. Quant aux employeurs, ils ne s'intéressent qu'au strict respect de la loi. En Croatie, aucune loi n'accorde de primes aux travailleurs exposés à des conditions de travail dangereuses et épuisantes. Il est pourtant manifeste que ces pratiques sont largement utilisées par les employeurs et acceptées par les travailleurs. Dans l'ensemble, la prise de conscience en matière de santé et de sécurité laisse beaucoup à désirer.

Deuxièmement, le gouvernement croate ne se soucie guère d'améliorer la situation. Il n'y a ni programmes, ni projets, ni initiatives visant à modifier ou à faire prendre conscience de la situation, simplement quelques mesures visant à mettre le droit croate en conformité avec l'acquis communautaire.

Troisièmement, les personnes impliquées dans la santé et la sécurité au travail se sentent impuissantes en raison de leur manque de pouvoir. C'est le cas, par exemple, du *Programme national pour la santé et la sécurité* qui s'est soldé par un échec. Ce programme avait été mis au point par le Conseil national tripartite pour la santé et la sécurité au travail, que j'ai présidé pendant six ans. Le Conseil n'a pas ménagé ses efforts pour que l'adoption du programme figure à l'ordre du jour du Parlement. Mais il était pratiquement impossible de communiquer avec les parlementaires. Le débat au Parlement n'a

jamais eu lieu. Le programme national n'a jamais été considéré comme une question qui nécessite une attention politique. Dans ces conditions, les travailleurs ordinaires ont peu d'espoir de faire valoir leurs droits à un travail sain et sûr.

### **Cette situation est également observée dans d'autres pays. Peut-on quand même découvrir des points positifs ? Quelles sont les réalisations récentes ?**

N'oubliez pas que je suis avant tout une universitaire. Par conséquent, mes connaissances réelles du terrain sont assez limitées. Mais je peux citer quelques améliorations, surtout en ce qui concerne la manière dont nous abordons le problème.

Dans le passé, il y avait une approche générale de la santé et de la sécurité. Quelqu'un assumait la responsabilité globale alors qu'aujourd'hui, cette responsabilité s'est déplacée sur les travailleurs et les managers, non seulement parce que c'est leur devoir, mais aussi parce qu'ils sont davantage conscients des dangers potentiels pour la santé. Les efforts visant à rechercher de meilleures solutions sur le plan de la santé et de la sécurité se sont intensifiés. Dans le passé, les techniciens, les responsables hiérarchiques et les travailleurs faisaient confiance aux méthodes établies de longue date. Aujourd'hui,

cette approche a quelque peu évolué dans la bonne direction, peut-être bien parce que notre société est plus démocratique et plus ouverte.

Sensibiliser au manque d'expertise en termes de santé et de sécurité est un autre facteur important. En dépit de l'inertie du gouvernement, les Croates organisent davantage de cours et d'événements de formation, souvent avec le soutien des médias. La Croatie a une tradition d'études post-universitaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail qui remonte à 1949. La santé au travail est une spécialisation médicale depuis 1961. L'université de Zagreb a récemment inauguré la faculté de sécurité sur le lieu de travail, afin de former systématiquement des spécialistes dans ce domaine. Plusieurs étudiants de la faculté ont assisté à cette conférence. Pour eux, il était extrêmement important de confronter leur apprentissage théorique à l'expérience pratique de différents pays et d'identifier les idées qu'ils partagent avec l'ensemble des experts en santé au travail. Ce type d'expérience est important pour l'avenir de la santé et de la sécurité dans notre pays. ■

Interview réalisée par **Viktor Kempa**, chargé de recherches, ETUI-REHS  
vkempa@etui-rehs.org

#### NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

## Politiques et pratiques de la Bulgarie en SST Perspectives

Ivan Kokalov,  
Todor Todorov,  
Svetla Karova  
et Emilia Dimitrova,  
CITUB  
Aleksandar Zagorov,  
Podkrepa

La République de Bulgarie est entrée dans l'Union européenne (UE) en janvier 2007. L'avenir montrera si ce fut une bonne ou une mauvaise décision. Son succès dépendra de l'état général de préparation de ce pays et de ce qu'il aura accompli tant en termes de mise à niveau de sa législation et de ses institutions que de développement économique et social. En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail (SST), il est certain que l'adhésion à l'UE a posé de sérieux défis aux entreprises et organisations syndicales bulgares. Dans un grand nombre d'entreprises, le mode de gestion est encore fortement marqué par l'héritage du passé récent, ce qui rend les progrès en matière de santé et sécurité nettement plus lents que prévu.

Tout au long de la période de pré-adhésion, nous avons acquis une grande expérience pour élaborer et coordonner la législation et préparer le droit dérivé en vue d'une harmonisation avec la législation européenne. Les organisations syndicales bulgares ont été des acteurs importants dans ce processus.

Les exigences formulées pour la mise en oeuvre de la sécurité et de la santé au travail, qui étaient porteuses de changement, ont ouvert de nouvelles possibilités pour les institutions, les organisations patronales et les travailleurs syndiqués, tout en les plaçant devant de nouveaux défis.

### **Dialogue social et coopération**

La législation bulgare en SST est déjà conforme à celle de l'UE. La loi sur la santé et la sécurité (conditions de travail) de 1997 a servi de base pour introduire une réglementation. Elle reprend les points principaux de la législation européenne sur la SST : la prévention, l'ordre de priorité des mesures de sécurité, le devoir de vigilance de l'employeur, la cohérence de la politique de l'entreprise, l'information et la consultation, la coordination des actions, la surveillance médicale des travailleurs, l'instauration d'un système de contrôle et de suivi efficace, la planification des mesures et des priorités (avec la prise en compte des limites